

# CARCDSF

## Chirurgiens Dentistes et Sages-Femmes

Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens Dentistes et des Sages-Femmes

50 Avenue Hoche - 75381 Paris Cedex 08

Tél. 01 40 55 42 42

www.carcd.tm.fr

## MALADIE

### ➤ Cotisations

#### - Conventionnés (secteur 1)

**0,11 % des revenus** (complétés par une participation des caisses de 9,7%)

#### - Non conventionnés (secteur 2)

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 35352 € en 2011).

- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 35352 € à 176760 €)

#### Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Conventionnés	2 452 €	4 905 €	7 357 €	9 810 €
Non-conventionnée	1 625 €	3 162 €	4 637 €	6 112 €

### ➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

<b>Soins courants :</b> frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
<b>Pharmacie :</b> vignette blanche	65 %
vignette bleue	35 %
<b>Hospitalisation :</b> si <30 jours ou <K50	80 %
si >30 jours ou >K50	100 %
<b>A.L.D.</b> (affections longue durée)	100 %

## PREVOYANCE

### ① Chirurgiens dentistes :

#### ➤ Cotisations

223 € pour les IJ, 1 064 € pour l'Invalidité Décès.

#### ➤ Prestations

Incapacité temporaire totale à partir du 91e jour d'arrêt de travail, maxi : 36 mois	83,70 € par jour
Invalidité permanente et totale	820 pts, soit 1 992,60 € par mois
Majoration par enfant jusqu'à 18 ans ou 25 ans si études	240 pts, soit 583,20 € par mois
Capital Décès	300 pts, soit 8 748 €
Rente du conjoint survivant jusqu'à 65 ans	532 pts, soit 1 2692,16 € par mois
Majoration par enfant jusqu'à 18 ans ou 25 ans si études	360 pts, soit 874,80 € par mois

\* valeur du point pour 2011 : 29,16 €

② Sages-Femmes :

### ➤ Cotisations

3 classes de cotisation forfaitaire :

Classe A (obligatoire) : 101 €

Classe B : 202 €

Classe C : 303 €

### ➤ Prestations

	Classe A	Classe B	Classe C
- Incapacité temporaire totale du 91e jour au 1065e jour	12,90 €/jour	25,80 €/jour	38,70 €/jour
- Invalidité permanente totale rente d'invalidité (100 %)	301 ,66 €/mois	603,33 €/mois	905 €/mois
- Décès	3 990 €	7 980 €	11 970 €

## RETRAITE

### ➤ Cotisations

### ➤ Régime de base :

### ➤ Cotisations

#### - Régime de base :

**8,6 %** des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 30 049 €, ouvrant droit à 450 points maximum  
puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 30 049 € à 176 760 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 800 €: 155 €

Cotisation maximale : 4 846,75 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 4 846,75 €

valeur du point retraite de base : 0,5320 € fixée en A vril 2010

#### - Régime complémentaire CARCDSF obligatoire (sages-femmes depuis 2009\*) :

Cotisation forfaitaire : **6 points à 378 €** le point pour 2011 = **2 268 €**

Cotisation proportionnelle : **10 %** calculés sur les revenus de 1 à 5 PASS (de 35 352 € à 176 760 €).

Montant de la cotisation divisé par 378 € = nombre de points acquis.

\* points gratuits pour les sages-femmes :

➤ 1,5 points gratuits par année d'exercice avant 2009 avec un maximum de 45 points

valeur du point retraite CARCDSF : 23,38 € en 2011

#### - Régime de prestations complémentaires de vieillesse (réservé aux praticiens conventionnés) (Ex-ASV) : ① Chirugiens dentistes :

Cotisation forfaitaire de 1 320 € pour 2011 (Soit 1/3 de la cotisation), donnant droit à 10 points.

A compter du 01/01/2008, cotisation d'ajustement : 0,375% des revenus N-2 dans la limite de 5 PASS (Soit 176 760 €) donnant droit à 1 point maximum.

- valeur du point ASV en 2011: points acquis avant 1995 ➤ 23,25 €
- points acquis de 1995 à 2005 ➤ 27,50 €
- points acquis à partir de 2006 ➤ 22,58 €

## ② Sages-Femmes :

Cotisation de l'assurée : 229 € complétée par une cotisation des Caisses de 458 € donnent droit à 18 points de retraite par an.

valeur du point : 6,10 € en 2010

### ➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 40 années de cotisations.

- Régime de base des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**
- Régime complémentaire CARCDSF : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :  
**Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point**  
majorés de 10 % si 3 enfants élevés.
- Régime supplémentaire ASV : retraite proportionnelle au nombre de points acquis  
**Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point**  
Pour les chirurgiens dentistes, majoration de 10 % si 3 enfants élevés.
- Réversion conjoint :
  - régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 18 720 € par an.
  - régime complémentaire : 60 % des droits acquis dès 65 ans.
  - régime complémentaire facultatif (ASV) : 50 % des droits acquis dès 65 ans.

### Exemples pour un chirurgien dentiste

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
<b>- Cotisations annuelles</b>				
Régime de base	2 150 €	2 903,5 €	3 303,40 €	3 703,40 €
Régime Carcdsf	2268 €	3 733 €	6 233 €	8 733 €
Régime ASV	1 414 €	1 507 €	1 601 €	1 695 €
Total	5 832 €	8 144 €	11 138 €	14 131 €
<b>- Droits de retraite théoriquement acquis en 40 années de cotisations</b>				
Régime de base	678 €/mois	823 €/mois	854 €/mois	885 €/mois
Régime Carcdsf	468 €/mois	770 €/mois	1 284 €/mois	1 800 €/mois
Régime ASV	764 €/mois	774 €/mois	785 €/mois	795 €/mois
Total	1 910 €/mois	2 367 €/mois	2 924 €/mois	3 481 €/mois

### Exemples pour une sage-femme

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
<b>- Cotisations annuelles</b>				
Régime de base	2 150 €	2 903,5 €	3 303,40 €	3 703,40 €
Régime Carcdsf	2268 €	3 733 €	6 233 €	8 733 €
Régime ASV	229 €	229 €	229 €	229 €
Total	4 611 €	6 851 €	9 739 €	12 626 €
<b>- Droits de retraite théoriquement acquis en 40 années de cotisations</b>				
Régime de base	678 €/mois	823 €/mois	854 €/mois	885 €/mois
Régime Carcdsf	468 €/mois	770 €/mois	1 284 €/mois	1 800 €/mois
Régime ASV	366 €/mois	366 €/mois	366 €/mois	366 €/mois
Total	1 512 €/mois	1959 €/mois	2 504 €/mois	3 051 €/mois

### ➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.